

Réforme « Obama » de la politique d'immigration et pronostics des théories économiques : les influences de la majorité politique et de la conjoncture économique

Simon GUIDECOQ et Michel ROCCA

Université Pierre Mendès France, Centre de Recherche en Economie de Grenoble
BP 47, F-38040 Grenoble cedex¹

Résumé :

Les préférences de la population américaine pour une restriction de l'immigration se sont accrues avec la crise économique que traverse ce pays depuis 2008. La récente victoire électorale des Républicains pourrait favoriser leur traduction politique. Cette contribution se propose d'évaluer la probabilité de cette éventualité à partir d'une revue de littérature des théories économiques de la politique d'immigration. Elle démontre l'existence d'un « puzzle » entre d'une part ; les prédictions théoriques en faveur d'un impact de la conjoncture économique sur les préférences collectives de politique d'immigration et d'autre part ; le rôle inexistant que joue empiriquement cette variable explicative. Ce puzzle suggère que d'autres variables (institutionnelles et politiques) priment dans le processus de formation de la politique d'immigration américaine et expliquent la persistance de son ouverture. La victoire Républicaine aux élections de novembre 2010 ne permet donc pas de conclure en faveur de changements significatifs de politique d'immigration aux Etats-Unis.

Mots clés : économie des migrations, économie politique, Etats-Unis

¹ Les auteurs souhaitent remercier pour leurs remarques sur une version antérieure de cette contribution les organisateurs et participants du séminaire « junior » du Centre de Recherche en Economie de Grenoble -et tout particulièrement Marie Coiffard, Pauline Lacour et Fiona Ottaviani –ainsi que ceux du séminaire « mondialisation et économie internationale » tenu lors du premier Congrès de l'Association Française d'Economie Politique.

Introduction

La politique d'immigration fait l'objet d'un débat récurrent aux Etats-Unis. Celui-ci a été illustré par le dépôt en décembre 2009 d'un projet de loi visant à réformer le système d'immigration américain, la *Comprehensive Immigration Reform for America's Security and Prosperity* (CIS ASAP). Ce texte dont le contenu propose une augmentation de l'immigration légale, une régularisation de la population en situation illégale et un renforcement des moyens humains de contrôle à la frontière est soutenu par une centaine de législateurs Démocrates. Bien que ses chances d'adoption dans un gouvernement de cohabitation soient négligeables, ce projet témoigne néanmoins de l'impatience¹ d'une partie des élus Démocrates de voir la présidence américaine mettre en application l'une de ses promesses électorales de 2008 : le vote d'une réforme générale du système d'immigration américain.

En effet, l'administration Obama affirme régulièrement vouloir résoudre les problèmes que connaît le système d'immigration des Etats-Unis. Ce dernier est par exemple présenté par le président américain comme « *cassé [et] nécessitant une réparation* », laquelle constituerait selon lui « *l'un des principaux enjeux auxquels la nation [américaine] fait face* » (B. Obama, 2009). Cette préoccupation n'a pas disparu avec la victoire Républicaine aux élections de mi-mandat de novembre 2010. Au contraire, B. Obama a insisté à cette occasion sur « *[sa] détermination et celle de [son] administration à passer une réforme de l'immigration* » en coopérant avec la nouvelle majorité Républicaine élue à la Chambre des Représentants (B. Obama, 2010). Si les solutions proposées par chaque camp divergent, le diagnostic d'une *crise* de la politique d'immigration américaine n'appartient d'ailleurs pas au seul camp Démocrate : le programme électoral de J. Mac Cain rappelait ainsi la nécessité « *d'avoir un système d'immigration efficace et qui serve l'intérêt général* » (Republican National Committee, 2008). Plusieurs propositions de renforcement des contrôles à la frontière sont incluses dans le *Pledge to America* présenté lors de la campagne électorale des derniers mois (*House Republican Conference*, 2010). La régulation de l'immigration comme problématique à résoudre politiquement fait donc l'objet d'un consensus aux Etats-Unis.

La « crise » du système d'immigration américain a deux explications factuelles. La première est liée à la forte croissance de l'immigration en situation irrégulière. Le nombre de résidents illégaux aux Etats-Unis est estimé à 10.8 millions de personnes en janvier 2009 par les services de l'immigration (M. Hofer, N. Rytina et B. C. Baker, 2010). Constant depuis trois décennies, l'accroissement annuel de cette population est évalué à 350 000 personnes de 1990 à 1999 et a dépassé les 500 000 de 2000 à 2007. La provenance de cette population, essentiellement d'origine Mexicaine (55%) et d'Amérique Centrale (15%), participe de la perception par la population américaine d'une « perte du contrôle » de la frontière Sud.

La seconde explication à cette crise du système d'immigration est liée à des dysfonctionnements de la régulation de l'immigration légale. Les Etats-Unis disposent d'un système d'immigration parmi les plus ouverts au monde. Ce dernier a ainsi permis l'attribution d'une « carte verte » de résident légal permanent (LPR selon l'acronyme américain) à plus de 30 millions d'individus depuis 1970² (Office of Immigration Statistics, 2010). Cette immigration légale dépasse le million d'entrants annuels depuis la fin des années 1990. Le nombre annuel d'immigrants admissibles est fixé par un système de deux quotas numériques : les visas sont ainsi répartis par « préférences » d'immigration (immigration de

¹ L'acronyme CIS ASAP correspond également à *Comprehensive Immigration Reform As Soon As Possible* (une réforme générale de l'immigration aussi vite que possible).

² Cette statistique porte sur les flux d'admission de résidents légaux permanents, et non sur le stock de cette population aujourd'hui présente sur le territoire américain (approximativement 11 millions de personnes).

travail, de regroupement familial et de diversité¹) et par origine nationale (le nombre de nationaux d'un pays accédant au statut LPR ne peut dépasser 7% du total des visas LPR disponibles). Cette organisation de l'offre de titres LPR par quotas est légalement fixée par l'*Immigration and Nationality Act*² à des niveaux restés inchangés depuis 1990. Ces derniers - aujourd'hui très inférieurs au nombre de demandeurs - occasionnent donc un allongement conséquent du délai temporel entre la demande du statut LPR aux Etats-Unis et son obtention. Cette durée peut ainsi atteindre plusieurs décennies pour les ressortissants des principaux pays d'origine de l'immigration aux Etats-Unis, c'est-à-dire le Mexique, la Chine, l'Inde et les Philippines (R. E. Wasem, 2010). La demande d'une réforme redéfinissant le niveau des quotas est donc soit une revendication majeure portée tant par les associations d'employeurs et d'industriels américains que par celles représentant les minorités ethniques Hispaniques et Asiatiques composant la société américaine contemporaine.

La crise du système d'immigration américain tient donc à une double incapacité d'un système juridico-légal : incapacité à réguler efficacement une immigration légale en forte augmentation et incapacité à éviter son contournement par une population étrangère en résidence illégale. Cette crise factuelle du système est secondée par celle des institutions politiques américaines dans leur capacité à le réformer. Au cours des quinze dernières années, deux tentatives d'adoption par le Congrès de réformes majeures de la politique d'immigration ont ainsi totalement ou partiellement échoué : l'*Illegal Immigration Reform and Immigrant Responsibility Act* (IIRIRA) en 1996, puis la *Comprehensive Immigration Reform* (CIS) pourtant soutenue par l'administration W. Bush tout au long de ses deux mandatures. A mi mandat, le bilan de l'action de l'administration Obama est identique à celui de ces prédécesseurs. L'échec de la *CIS ASAP* à franchir la barrière des commissions parlementaires atteste de l'incapacité –ou de l'absence de volonté –des leaders Démocrates à lancer le processus de réforme. Même le *DREAM Act*, un projet de régularisation limité aux seuls étrangers en situation irrégulière entrés mineurs sur le territoire américain et poursuivant des études supérieures a connu un échec patent. Présenté en urgence pendant les derniers jours de la majorité Démocrate³ avec le soutien de l'exécutif, le projet fût abandonné faute de réunir une majorité suffisamment importante pour dissuader les Républicains de recourir à la procédure de *filibuster*⁴.

Paradoxalement, la crise économique majeure que connaissent les Etats-Unis depuis fin 2007 (-2.9% du PIB en 2009 selon le *Bureau of Economic Analysis*) pourrait être un atout pour dépasser ces échecs des projets de réforme de l'immigration : les circonstances

¹ Les quotas ne s'appliquent pas à la famille immédiate (conjoint et enfants mineurs) de citoyens américains. Ils prévoient un maximum de 480 000 admissions annuelles d'admissions au titre des préférences de regroupement familial. L'immigration de diversité est fixée à 50 000 admissions annuelles. Les préférences d'immigration de travail sont limitées à 140 000 admissions permanentes annuelles, desquelles est de plus décomptée la famille immédiate accompagnant l'immigrant. Il existe cependant plusieurs catégories de visas temporaires de travail (principalement les catégories H et L) soumis ou non à quota. Les Etats-Unis prévoient aussi deux catégories d'admission à titre humanitaire ne relevant techniquement pas de l'immigration permanente : le nombre de réfugiés admissible annuellement est limité par un quota fixé par le Congrès sur proposition de l'exécutif. Il n'existe pas de limite légale au nombre de demandeurs d'asile admissibles. Chacune de ces deux catégories peut ensuite ajuster vers le statut de résident permanent. Le statut de résident légal permanent habilite son détenteur à demander sa naturalisation, habituellement après un délai de cinq à six années de présence sur le territoire américain.

² Il s'agit de la principale législation organisant l'immigration et la naturalisation aux Etats-Unis.

³ Le *Dream Act* a été discuté pendant la *lame duck session* du 111^{ème} Congrès, c'est-à-dire pendant les quelques jours séparant l'annonce des résultats de l'élection du 8 novembre et l'entrée en fonction le 4 janvier des élus du 112^{ème} Congrès.

⁴ Le *filibuster* est une procédure d'obstruction parlementaire permettant à un Sénateur de prévenir la survenue d'un vote. Elle ne peut être stoppée que par le vote d'au moins 60 des 100 élus siégeant au Sénat.

économiques difficiles sont en effet traditionnellement associées à la montée des préoccupations restrictionnistes parmi la population américaine. De fait, les sondages d'opinion montrent un accroissement des préférences en faveur d'une réduction de l'immigration depuis début 2008 : 64% des américains considèrent l'immigration en situation irrégulière comme un problème « très » voire « extrêmement sérieux » pour leur pays, une proportion comparable à l'évaluation des dommages des guerres d'Irak et d'Afghanistan (L. Saad, 2010). Ces préoccupations ont déjà été illustrées par l'adoption fortement médiatisée de *SB 1070* par l'Etat d'Arizona en avril dernier. Cette loi accroît les sanctions à l'égard des étrangers en situation irrégulière et facilite leur contrôle, détention et expulsion par les services de police locaux et Etatiques. Elle désigne également le gouvernement fédéral comme responsable de l'accroissement de l'immigration illégale aux Etats-Unis, en autorisant les poursuites légales contre ce dernier pour non application de la législation sur l'immigration. Actuellement non appliquée car soumise à une décision de justice fédérale portant sur son éventuelle anti constitutionnalité, *SB 1070* a été présentée comme une initiative destinée à influencer l'agenda du gouvernement fédéral. La gouverneure de l'Arizona justifie ainsi son soutien à *SB 1070* par l'affirmation que « [le contrôle des étrangers en situation irrégulière] est sous la responsabilité des fédéraux. Ils n'ont pas fait leur travail et nous allons donc les aider à le faire » (Jan Brewer in Fox News, 2010).

Au regard de cette actualité, on peut donc légitimement supposer que la crise économique aura des répercussions pour les préférences de réforme de la politique d'immigration exprimées par le gouvernement fédéral. Ce texte montre que cette probabilité de la réforme est en définitive faible. Trois arguments sont développés en appui de cette hypothèse. Tout d'abord, les enseignements des théories économiques formulées pour prédire un contenu « réformé » de la politique d'immigration montrent, dans le cas de des Etats-Unis, une situation paradoxale : les sondages d'opinion confirment partiellement les prédictions théoriques d'une structuration des préférences collectives de politique d'immigration induite par la répartition des coûts et bénéfices de cette politique pour les détenteurs domestiques de facteur de production. En revanche, le contenu de ces préférences et leurs évolutions n'ont pas d'effet sur les variations temporelles de la politique d'immigration américaine. L'effet conjoncture ne semble pas jouer sur l'adoption de la réforme aux Etats-Unis (Section 1.). Cette situation paradoxale peut s'expliquer en intégrant d'autres variables liées au fonctionnement des institutions politiques fédérales et aux coalitions de groupes d'intérêts organisés : ces dernières priment dans le processus de formation de la politique d'immigration et la déconnectent des préférences exprimées par l'opinion publique (Section 2.) Dès lors, la probabilité d'adoption d'une réforme du système d'immigration des Etats-Unis ne semble pas augmenter du fait d'une conjoncture économique très dégradée ni du changement de majorité politique à la Chambre des Représentants. Ces deux facteurs ne semblent pas susceptibles de provoquer de changements majeurs pour le contenu de la politique d'immigration au cours des deux prochaines années (Section 3.).

1. L'argument de la théorie standard en faveur d'un lien entre transferts de revenus et préférences individuelles de politique d'immigration

L'analyse économique des migrations internationales est encore aujourd'hui un champ de recherche relativement peu développé. Alors que les questions posées par les flux internationaux commerciaux et de capitaux ont traditionnellement soulevé l'attention des économistes, le nombre de travaux réalisés sur les flux migratoires est beaucoup plus limité. De plus, ces derniers ont pour l'essentiel porté sur deux problématiques : d'une part la

constitution de théories explicatives de la structure des migrations internationales¹ ; d'autre part la définition et la quantification des externalités des flux migratoires pour les marchés du travail des pays d'accueil² et –dans une moindre mesure –des pays d'origine³. En revanche, la formulation au sein du paradigme économique standard d'une théorie *positive* de la politique d'immigration a été ignorée jusqu'à très récemment⁴. E. Meyers différenciait ainsi en 2000 six approches analytiques de cette politique publique (les approches Marxiste, Réaliste, Constructiviste, des Identités Nationales, Domestique et Institutionnaliste) empruntant leurs concepts et méthodes à plusieurs sciences sociales dont l'Histoire, les sciences politiques et la psychologie, mais sans influence majeure de l'économie (E. Meyers, 2000).

Ce constat d'une théorie économique standard peu soucieuse de discuter la politique d'immigration tend cependant à être progressivement remis en question par des travaux développés à partir de la fin des années 1990. Le travail pionnier en la matière est très certainement l'article *on the Political Economy of Immigration* de 1996 (J. Benhabib, 1996). Cette première version formalisée d'un modèle de détermination de la politique d'immigration d'un Etat est représentative de l'approche économique « habituelle » de la politique d'immigration : l'admission d'immigrés génère des transferts de revenus entre groupes domestiques déterminant la structure des clivages de préférences en matière d'immigration. Cette structuration des rapports économiques induits par l'immigration détermine en retour les critères d'admission des étrangers édictés par l'Etat. En d'autres termes, les variations inter temporelles et internationales du degré d'ouverture des économies nationales à l'immigration sont explicables par les externalités économiques de l'immigration, propre à chaque économie nationale. La démonstration de cette relation procède en deux temps.

Premièrement, la théorie standard explique l'existence de clivages sociaux portant sur la détermination de la politique d'immigration par les transferts de revenus entre groupes nationaux générés par l'admission d'immigrants. La venue d'étrangers dotés de facteurs de production modifie la dotation factorielle relative de l'économie d'accueil, et par conséquent les revenus que tirent les nationaux de leur participation à l'activité productive. Pour reprendre le cas choisi par J. Benhabib d'une économie à deux facteurs de production travail et capital, une immigration composée en majorité de détenteurs de travail augmente l'abondance relative de travail et diminue celle du capital. En conséquence, l'admission

¹ Une première série de travaux, connus sous le terme de théorie standard des migrations internationales interprètent la migration comme une décision individuelle de maximisation du revenu en présence de différentiels internationaux de revenus (W. J. Ethier, 1985) (G. Borjas, 1989). La nouvelle théorie des migrations internationales a mis en évidence que la décision de migrer d'un individu peut aussi obéir à l'intérêt de son groupe d'appartenance (par exemple sa famille ou son village) (O. Stark et D. E. Bloom, 1985) (E. J. Taylor, 1999). On peut par exemple l'expliquer comme un moyen de diversifier le revenu familial ou encore d'accéder au crédit afin de permettre un investissement dans la localité d'origine. Pour une revue de littérature sur les déterminants économiques et extra-économiques des migrations, voir notamment D. Massey *et alii* (1993) et (A. Mayda, 2009) pour une étude du rôle de ces déterminants pour les migrations en destination de 14 pays de l'OCDE.

² Voir R. M. Friedberg et J. Hunt (1995) pour une revue de littérature centrée sur le cas américain. Voir E. L. Mouhoud et J. Oudinet (2003) pour une étude portant sur le cas de l'Union Européenne. Voir aussi les travaux de G. Borjas (1994), D. Card (2001) et G. Ottaviano et G. Peri (2008) pour un aperçu du débat sur la quantification des coûts et bénéfices de l'immigration aux Etats-Unis.

³ Une thématique particulièrement ancienne porte sur les bénéfices et coûts du *brain drain* (J. Bhagwati et C. Rodriguez, 1975). Plus récemment, d'autres travaux ont porté sur l'impact des transferts financiers des migrants pour l'économie de leur pays d'origine (D. Ratha, S. Mohapatra, and A. Silwal, 2010) (M. Coiffard, 2010).

⁴ Au contraire des propositions de nature normative, proposant une politique d'immigration jugée optimale et formulée en fonction de l'appréciation des auteurs des bénéfices et coûts de l'immigration. Voir D. G. Papademetriou et S. Yale Loehr (1996) et G. Borjas (1999) pour deux exemples de proposition dans le cas américain. Voir A. Sayad (1986) pour une critique des postulats implicites de ces propositions.

d'étrangers occasionne des transferts de revenus vers les facteurs devenus relativement plus rares, au détriment de ceux devenus relativement peu abondants. A l'instar des travaux en économie politique du protectionnisme commercial formulés à partir de la proposition Stolper Samuelson (R. Rogowski, 1987), la théorie standard de la politique d'immigration retient donc l'hypothèse de groupes perdants car en concurrence avec l'immigration, tandis que les groupes en complémentarité gagnent à son admission.

Deuxièmement, le processus de formation proprement dit de la politique d'immigration prend la forme d'une agrégation des préférences individuelles. L'approche initiée par J. Benhabib assimile la politique d'immigration à un instrument de sélection des étrangers en fonction de leur dotation factorielle. Dans l'article en question, cet instrument prend la forme d'une règle permettant la mise en place de barrières à l'entrée des individus en deçà d'un seuil de dotation relative en capital et permettant la libre circulation de ceux au delà¹. La détermination de cette règle dépend d'un vote majoritaire des nationaux. En tant que détenteurs de facteurs de production, les électeurs votent pour la politique d'immigration vectrice d'une déformation des dotations factorielles relatives de leur économie maximisant leur revenu². Les résultats de ce modèle théorique démontrent que la politique d'immigration d'équilibre est celle permettant la formation d'une coalition majoritaire, c'est-à-dire celle maximisant les revenus de l'électeur médian. En d'autres termes, ce modèle standard de détermination de la politique d'immigration prédit une ouverture à l'immigration dont la dotation factorielle est complémentaire de celle de l'électeur médian.

L'économie politique de l'immigration prend la forme d'un clivage de classe (capital-travail) dans l'article de J. Benhabib. D'autres travaux ont considéré la possibilité théorique d'autres configurations : F. Sollner propose une extension du modèle différenciant travail peu qualifié et travail qualifié (F. Sollner, 1999). Les différences en matière de préférences de critères et de nombre d'immigrants peuvent aussi émaner de clivages sectoriels ou encore régionaux, correspondant à la localisation souvent concentrée du travail immigré. A. Hillman et A. Weiss en particulier ont mobilisé les apports de la théorie de la segmentation des marchés du travail pour proposer une interprétation alternative de l'immigration en situation irrégulière, phénomène *a priori* en contradiction avec les préférences collectives exprimées (A. L. Hillman et A. Weiss, 1999). En partant de l'hypothèse que le statut illégal réduit la mobilité du travail immigré à une gamme spécifique de secteurs (agriculture, construction etc.), ces deux auteurs montrent qu'une part de la population a donc un intérêt rationnel à tolérer une immigration en situation irrégulière qui lui est économiquement bénéfique. A la condition que le votant médian soit un travailleur employé hors du secteur d'emploi de l'immigration illégale, une majorité politique peut émerger pour simultanément tolérer la venue de travailleurs illégaux tout en s'opposant à une légalisation qui accroîtrait la mobilité sectorielle de cette population et donc la concurrence entre natifs et immigrés.

Enfin, plusieurs travaux ont intégré la prise en compte des externalités fiscales des admissions d'étrangers dans la formation d'un équilibre de politique d'immigration (T. Boeri,

¹ Des travaux ultérieurs ont adapté cette caractérisation de la politique d'immigration à des cas plus proches des pratiques empiriquement constatées (par exemple (J. Amegashie (2004) pour un modèle de quotas numériques). Ces variantes ne changent cependant pas les résultats obtenus par J. Benhabib (1996).

² J. Benhabib prend en compte la possibilité de l'accès des étrangers immigrés au droit de vote. De multiples extensions ont proposé une version dynamique du modèle de base statique proposé par J. Benhabib. Dans celles-ci, les préférences individuelles de politique d'immigration intègrent les décisions futures des agents en termes d'épargne, d'acquisition de capital humain et d'offre de travail (J. Dolmas et G. W. Huffman, 2000) (J. Ortega, 2004). Le principal intérêt de ce type d'extension est de montrer comment les nationaux d'un pays peuvent anticiper les externalités attendues de l'immigration en modifiant leurs dotations relatives (ex. prolongement des études des natifs en présence d'une immigration de travailleurs peu qualifiés) et de ce fait atténuer l'effet de distorsion des dotations factorielles relatives prédit par le modèle statique.

G. H. Hanson et B. McCormick, 2002) (J. Dolmas et G. W. Huffman, 2004). Ces travaux partent de l'observation que les migrations internationales sont disproportionnellement constituées de travailleurs peu qualifiés et aux revenus situés dans les tranches inférieures du pays d'accueil. La répartition du coût fiscal de l'immigration devrait être inverse à celle de son admission sur les marchés du travail dans les économies vérifiant trois critères : un Etat providence développé, une progressivité des prélèvements fiscaux et une accessibilité des étrangers aux droits des citoyens. Sous ces trois conditions, l'immigration devrait occasionner des transferts de revenus en provenance des détenteurs de facteurs de production capital et travail qualifié, venant contrebalancer les externalités positives attendues de leur complémentarité sur les marchés du travail. Ces modèles théoriques prédisent donc que les détenteurs de facteurs de production soumis à forte fiscalité devraient donc se joindre aux travailleurs en concurrence avec l'immigration pour réclamer une réduction du nombre d'immigrants et/ou de leurs droits à prestations sociales. Ils confirment la proposition de G. Freeman d'une incompatibilité entre un Etat Providence développé et libre circulation des humains (G. Freeman, 1986).

Ces dernières années ont donc vu apparaître un foisonnement de modèles théoriques de la politique d'immigration. Leurs prédictions de structuration des groupes de préférences en matière d'immigration sont plutôt confirmées dans le cas américain. En effet, les enquêtes d'opinion effectuées auprès de la population américaine démontrent régulièrement que la proportion des préférences favorables à une réduction de l'immigration est la plus élevée parmi les américains disposant de faibles qualifications [Cf. tableau 1 pour l'exemple de l'ANES]. Des études démontrent également que, parmi les américains les moins qualifiés, ceux les plus susceptibles d'entrer en concurrence avec le travail immigré de par leur secteur d'emploi, leur ethnicité¹ et leur localisation géographique tendent à se déclarer en faveur d'une réduction (J. Fetzer, 2000) (K. Scheve et M. Slaughter, 2001). G. Hanson a également confirmé que la variable fiscale contribue à la structuration de l'économie politique de l'immigration : les américains diplômés du supérieur et/ou à revenus élevés sont plus protectionnistes en matière d'immigration dans les Etats ou la population d'origine immigrée est nombreuse et a accès aux prestations sociales publiques (G. Hanson, 2005).

Tableau 1: les préférences en faveur d'une réduction de l'immigration en fonction du niveau d'études

% préférences en faveur d'une réduction forte ou modérée de l'immigration	< diplôme d'études secondaires	diplômes d'études secondaires	Diplôme de <i>college</i> et plus	Total
1996	66%	63%	47%	59%
2000	58%	51%	35%	47%
2004	59%	54%	34%	48%

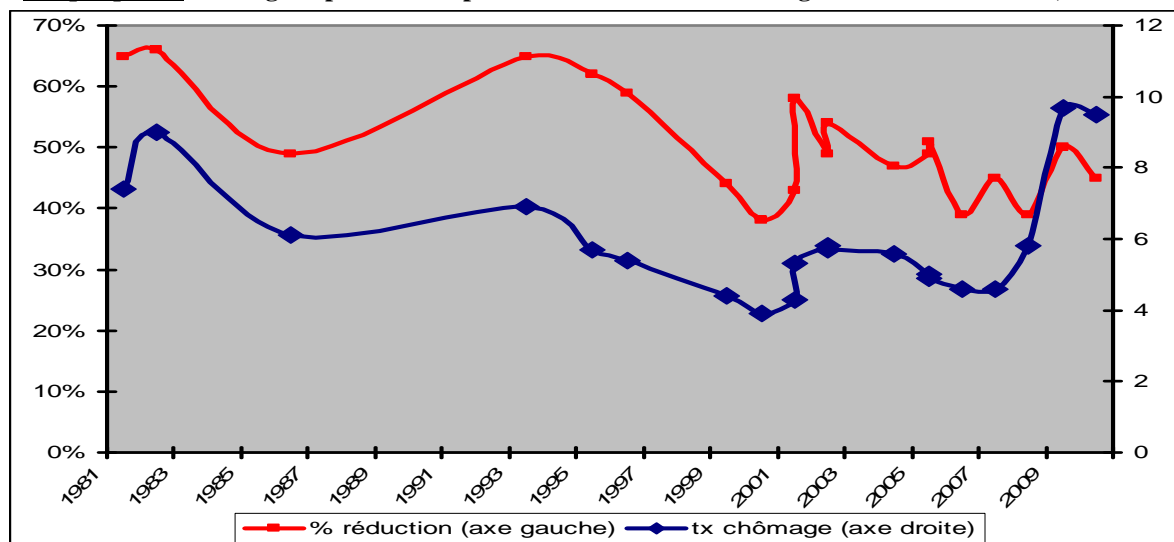
Source : construction de l'auteur d'après la base de données National Election Survey. Les préférences défavorables à l'immigration regroupent les individus ayant déclaré être favorables à une diminution « modérée » ou « forte » de l'immigration (échelle de 1 à 5).

Les préférences anti-immigration de la population sont aussi exacerbées pendant et après les épisodes de crise économique. Dans le cas américain, la proportion d'américains se déclarant favorables à la réduction de l'immigration s'accroît puis se maintient à des niveaux historiquement élevés après les récessions connues par l'économie américaine en 1981/82, 1990/91, 2001/02 et depuis 2008. A l'inverse, les périodes de prospérité économique se caractérisent par une réduction des attitudes anti-immigration. Cette relation est illustrée par la

¹ Le rôle de l'appartenance ethnique est trop complexe pour être étudié dans cet article. Les travailleurs de même ethnicité que celle de l'immigration présente (ex. Mexicains) tendent à adopter des préférences en faveur d'un maintien de l'ouverture aux étrangers. Les individus dont l'ethnicité les rend susceptibles de travailler sur des marchés à forte proportion de travailleurs immigrés sans les assimiler à cette population (ex. afro-américains) tendent à adopter –à l'échelle individuelle – des préférences conformes aux prédictions de l'analyse économique.

similarité entre l'évolution du taux de chômage aux Etats-Unis et le pourcentage de réponses favorables à une réduction du nombre d'immigrés admis (en opposition avec son maintien ou son augmentation) mesurées par sondages d'opinion effectués sur un échantillon représentatif de la population américaine depuis 1981 [Cf. graphique 1].

Graphique 1 : chômage et préférences pour une réduction de l'immigration aux Etats-Unis, 1981-2010



Sources : les taux de chômage mensuel (saisonnièrement ajusté) sont issus de *Bureau of Labor Statistics*. Les préférences d'immigration sont issues de *Gallup Poll* sauf pour les années 1981 et 1982 :E. Harwood (1986).

Bien entendu, les préférences individuelles de politique d'immigration ne se réduisent pas uniquement à une simple rationalisation d'intérêts économiques. D'autres variables extra-économiques entrent aussi très certainement en jeu : idéologie, démographie, traditions régionales, perceptions de l'immigration comme facteur de menace (culturelle, linguistique, ethnique) pour la nation du répondant... Il existe d'ailleurs un débat non seulement sur la part attribuable aux variables économiques et extra-économiques dans la formation des préférences d'immigration, mais aussi sur la nature de leurs interactions : une conjoncture économique défavorable peut influencer directement sur les préférences d'immigration en accroissant la perception d'une concurrence entre américains et étrangers sur les marchés du travail ou pour la captation de prestations sociales dont la disponibilité est menacée par les difficultés budgétaires des gouvernements locaux et fédéral (E. Harwood, 1986) (T. Espenshade et K. Hempstead, 1996). Elle peut aussi intensifier la perception d'un coût extra économique de l'immigration préexistant *via* la frustration et le sentiment d'insécurité des répondants (P. Burns et J. G. Gimpel, 2000) (J. Fetzer, 2000). Nonobstant ce débat, nos observations accréditent l'idée que les préférences individuelles d'immigration sont en partie formées à partir de critères économiques : les intérêts « égoïstes » du répondant découlent de son appartenance à un groupe gagnant ou perdant à l'immigration et de sa perception de la situation macroéconomique d'ensemble.

En revanche, l'hypothèse formulée par la théorie standard de la politique d'immigration selon laquelle la mise en place de barrières à la libre circulation des étrangers serait une fonction des préférences est très clairement démentie par les faits. Tout d'abord, la part d'américains favorables à une réduction de l'immigration est disproportionnellement supérieure à celle favorable à son expansion¹. Cette opposition de l'opinion publique à des niveaux élevés d'immigration pointe une première limite de la théorie standard de la politique d'immigration. Comme l'expriment G. Facchini et A. M. Mayda, « *d'après l'étendue de l'opposition à l'immigration révélée par les mesures attitudinales des votants, nous prédisons*

¹ Presque toujours inférieure à 15% de 1981 à 2010.

à partir d'un modèle d'électeur médian que les migrations internationales devraient être restreintes à un niveau de zéro, alors même que la plupart des pays inclus dans notre échantillon sont des receveurs nets d'un nombre non négligeable de travailleurs étrangers » (G. Facchini et A. M. Mayda, 2008). On peut bien évidemment critiquer cette affirmation en raison de l'existence de nombreux biais générés par l'utilisation d'enquêtes d'opinion, parmi lesquels l'absence de mesure de l'intensité des opinions exprimées ou encore le caractère très général du jugement exprimé, portant sur la population immigrée prise comme un tout homogène. La persistance de l'ouverture des Etats-Unis à l'immigration en présence d'une majorité favorable à une restriction des admissions oblige cependant à s'interroger sur la pertinence de la grille d'analyse proposée par la théorie économique standard.

De plus, le modèle standard de détermination de la politique d'immigration est contredit par l'absence de corrélation entre les variations (temporelles et internationales) du contenu des politiques d'immigration et celles des préférences mesurées de l'opinion publique. Dans le cas américain, cette seconde limite de la théorie standard de la politique d'immigration est particulièrement explicite lors des périodes de récession de l'économie américaine : la politique d'immigration américaine contemporaine est restée systématiquement inchangée au cours de ces épisodes d'exacerbation des préférences anti-immigration. Plus surprenant, elle a quelquefois été expansionniste : la dernière réforme majeure en date du système d'immigration date de 1990, c'est-à-dire du début d'une phase de contraction de l'activité économique de ce pays. Contrairement aux prédictions théoriques, le contenu de cette réforme a très fortement accru les quotas d'immigration (environ 35%) annuellement admissible aux Etats-Unis.

2. Les institutions politiques et le jeu des groupes d'intérêts, facteurs de la stabilité temporelle du contenu de la politique d'immigration américaine

Cette évaluation de la portée prédictive de la théorie standard montre donc que, si cette dernière permet de comprendre la structuration des groupes perdants et gagnants à l'immigration, elle se montre en revanche peu pertinente pour comprendre la formulation de cette politique. Elle indique notamment que l'explication de la formulation de la politique d'immigration ne peut ignorer le rôle joué par des variables explicatives autres que la répartition des coûts et bénéfices économiques de l'immigration pour la population américaine. Pour comprendre la formulation de la politique d'immigration américaine, il est tout d'abord nécessaire de réintégrer dans notre analyse des paramètres non pris en compte par la théorie standard : les institutions politiques. Ces dernières ont pour propriété « *d'insulariser* » le législateur responsable de la définition de la politique d'immigration de la pression de l'opinion publique (D. Tichenor, 2002). A cet égard, les principes d'organisation du gouvernement fédéral jouent un rôle fondamental.

En effet, le gouvernement fédéral américain est caractérisé par un degré élevé de séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et par la multiplication des acteurs ayant un pouvoir de veto tout au long du parcours législatif. Cet éclatement institutionnel des acteurs impliqués est particulièrement marqué pour la politique d'immigration, car sa formulation est sous autorité du Congrès, avec un rôle de l'exécutif -sinon absent -du moins en retrait. Cette prépondérance du pouvoir législatif explique, en fait, la faible réactivité de la politique d'immigration américaine à la conjoncture, qu'elle soit économique ou politique. Précisons que cette inertie n'est pas une anomalie du fonctionnement du gouvernement fédéral américain mais bien une propriété recherchée par ses concepteurs : les « pères fondateurs » de la démocratie américaine et leurs continuateurs. Cette spécificité du Congrès fédéral est bien résumée par la description faite du Sénat par l'un de ses membres passés, l'ex Sénateur du Delaware T. Kaufman : « [la Chambre Haute du Congrès] *est supposée être*

l'institution chargée de stopper toutes les initiatives [législatives]. Et à cet égard, elle fait un très bon boulot » (T. Kaufman, 2010). Ce problème d'inertie est surmontable. De fait, il existe un certain nombre de dispositifs institutionnels permettant d'accélérer l'adoption des textes de lois en déléguant partiellement l'autorité du Congrès vers un exécutif considéré comme moins fragmenté. C'est par exemple le cas pour la politique commerciale au moyen du *Trade Promotion Authority*. Néanmoins, rien d'équivalent n'existe pour la politique d'immigration américaine.

Parmi les multiples points de veto du parcours législatif, la littérature empirique sur la politique d'immigration américaine a notamment mis en évidence le rôle central joué par les « *committee barons* » (D. Tichenor, 1994). La politique d'immigration est dans la juridiction des commissions parlementaires à la Justice de chacune des Chambres. Elle joue dans la formulation un rôle souvent méconnu mais stratégique, par leur rôle d'expertise en matière d'immigration, d'évaluation et de proposition des projets de loi. La composition de ces Chambres (bipartisanes et obéissant généralement au principe de séniorité) a une influence réelle sur le devenir des projets de loi : le passage de l'INA de 1965 a par exemple été permis par la démission de la présidence de la commission Sénatoriale de J. Eastland, *Southern Democrat* du Mississippi opposé à l'abolition des restrictions raciales à l'immigration aux Etats-Unis. De même, l'opposition du président Républicain de la commission J. Sensenbrenner aux projets de réforme de l'immigration de l'administration Bush explique probablement en partie son échec (M. Leibovich, 2006).

Ce facteur « inertie » lié aux institutions politiques américaines peut être mesuré par la durée d'examen des principales réformes du système d'immigration américain. Par exemple, la réforme de l'INA de 1965 – pierre angulaire du système d'immigration contemporain – a fait l'objet de négociations dès les années 1950. L'*Immigration Reform and Control Act* de 1986 a été précédée de cinq années de débats parlementaires ponctués d'échecs du Congrès à adopter un projet de loi. Son adoption finale a été comparée à la « *résurrection de Lazare* » par L. Fuchs (L. Fuchs, 1990). La dernière tentative majeure de réforme du système d'immigration voulue par l'administration Bush n'a pas été adoptée, bien qu'elle ait figuré sur l'agenda de la majorité Républicaine pendant près de six années (C. Sauviat, 2007). Comme nous le voyons, la quasi-totalité des réformes majeures du système d'immigration américain s'inscrivent au delà des cycles politiques américains, caractérisés par des renouvellements fréquents des législateurs.

Ce temps long des réformes de la politique d'immigration contribue de deux manières à leur déconnection des pressions de l'opinion publique et des cycles de l'activité économique. Tout d'abord, les préférences de la population américaine ne sont pas stables dans le temps : exacerbée pendant et ultérieurement aux épisodes de crise économique, la politisation accrue de la thématique de l'immigration ne survit pas au retour à une activité économique normale. Les cycles de politisation de la thématique de l'immigration dans la société américaine et au Congrès ne coïncident donc pas. Ensuite et surtout, ces préférences de l'électorat ne sont pas intenses : les électeurs américains ne choisissent habituellement pas leur législateur en fonction de leurs préférences en matière d'immigration. Les institutions politiques américaines jouent donc un rôle de filtre des préférences manifestées par l'opinion publique.

Cette inertie provoquée par le fonctionnement des institutions politiques américaines donne en définitive à la politique d'immigration américaine un degré élevé de stabilité temporelle. A la suite de D. Tichenor, on peut dès lors parler de « régime d'immigration » pour décrire le set de principes, règles et procédures institutionnalisées pour réguler l'immigration et déterminant – en conjonction avec d'autres facteurs – son nombre et sa composition (D. Tichenor, 2002). Les changements de régime sont donc rares et plutôt

associés à des bouleversements sociétaux profonds, inscrits dans les temps longs de l'Histoire américaine. Par exemple, le régime actuel en place depuis 1965 peut être relié à la reconnaissance du caractère multiethnique et multiculturel de la société américaine, notamment exprimée par le mouvement pour les droits civiques et la politique de déségrégation adoptée par le gouvernement fédéral à partir de la Seconde Guerre Mondiale. Ces évolutions expliquent l'abolition des critères d'exclusion raciale et de quotas orientés vers la sélection d'une immigration anglo-saxonne qui formaient le cœur de l'ancien régime d'immigration américain, lui-même apparu au cours de l'entre-deux-guerres.

A court terme, la stabilité du régime d'immigration est assurée par deux processus : le rôle de filtrage conjoncturel des institutions politiques -analysé ci-dessus -mais aussi sa capacité propre à maintenir existantes des coalitions d'acteurs socio-économiques favorables à sa préservation. Dans l'actuel régime d'immigration américain, le principal groupement d'acteurs jouant ce rôle est désigné par J. Gimpel et J. Edwards sous le terme de coalition « *family and business* » (J. Gimpel et J. Edwards, 1998).

Comme son nom le suggère, la coalition *family and business* est pour partie constituée de groupes ayant un intérêt à maintenir le regroupement familial comme principal critère de l'immigration permanente. Il s'agit en premier lieu des associations représentatives des américains hispaniques (par exemple *National Council of la Raza, League of United Latin American Citizens*) et asiatiques (*Organization of Chinese Americans, National Association of Korean Americans*), deux minorités ethniques souvent d'origine récemment immigrée. Ces organisations sont souvent rejointes par celles représentatives de la communauté afro-américaine (*National League for the Advancement of Colored People*) et plus largement par des groupes de protection des droits civiques (*American Civil Liberties Union*), des églises (notamment l'*United States Conference of Catholic Bishops*) voire certaines associations conservatrices attachées aux valeurs familiales.

L'autre pôle de la coalition est composé des principaux employeurs des secteurs intensifs en travail immigré. Les associations d'exploitants agricoles de Californie et du Sud des Etats-Unis ont traditionnellement constitué une opposition majeure aux restrictions à l'immigration légale et aux sanctions contre l'embauche de travailleurs en situation irrégulière. L'inapplicabilité¹ de ces dernières depuis leur adoption en 1986 est un résultat direct de l'action de ce lobby très influent politiquement aux niveaux local et national (B. L. Lowell, F. D. Bean et R. O. de la Garza, 1986) (L. F. Fuchs, 1990). Avec l'expansion des secteurs recourant à une main d'œuvre immigrée, il est d'ailleurs rejoint par plusieurs autres groupes d'employeurs de travailleurs peu qualifiés (construction, hôtellerie restauration, textile et industrie légère) mais aussi qualifié. Le secteur informatique est par exemple un secteur très dépendant de l'importation de travailleurs étrangers titulaires d'un visa permanent de travail ou temporaire H-1B (J. Batalova et B. Lindsay Lowell, 2006). Les entreprises et secteurs les plus impliquées à l'échelle nationale dans le débat sur l'immigration ont participé à la mise en place d'organisations (par exemple le *National Immigration Forum* et l'*Essential Worker Immigration Coalition*) permettant une meilleure coopération avec d'autres acteurs favorables à la préservation d'un système d'immigration ouvert.

Les syndicats américains ont récemment rejoint la coalition de groupes d'intérêts expliquant la stabilité de la politique d'immigration américaine. L. Haus a notamment observé

¹ La législation américaine prévoit la possibilité de punir financièrement un employeur convaincu d'embauche de travailleurs en situation irrégulière. Cependant, seules les embauches effectuées en connaissance du statut irrégulier sont légalement sanctionnables. Le principal effet de cette loi a été le développement d'une industrie de faux documents d'identité que les employeurs américains exigent pour se prémunir contre la possibilité de sanctions judiciaires.

la tendance des principaux syndicats américains –et en particulier ceux représentant les travailleurs des services sujets à la concurrence immigrée –à adopter des positions favorables à la régularisation de l’immigration en situation irrégulière et au maintien de l’ouverture à une immigration légale (L. Haus, 1995). Cette évolution a été symbolisée par l’adoption officielle de ces revendications en 1999 par l’*American Federation of Labor-Congress of Industrial Organization*, la principale fédération syndicale américaine. Cette observation contradictoire avec les prédictions de la théorie économique standard de la politique d’immigration est expliquée par L. Haus par le déclin des organisations syndicales aux Etats-Unis. Cette situation de faiblesse les inciterait à abandonner les positions hostiles à l’immigration adoptées jusque dans les années 1980 pour organiser les travailleurs des ethnies minoritaires, employés dans les secteurs les plus dynamiques en termes de création d’emploi.

La capacité de la coalition *family and business* à faire valoir ses préférences est liée à plusieurs facteurs¹. Un facteur déterminant pour expliquer les mécanismes de réforme –ou non- de la politique d’immigration est sa composition éclectique en termes d’idéologie et d’affiliation politique. Les acteurs impliqués dans cette coalition forment « *d’étranges compagnons de lits* » (D. Tichenor, 2008) disposant d’un accès aux législateurs de chacun des deux partis de gouvernement : le parti Démocrate représente traditionnellement les minorités ethniques et est fortement dépendant de cet électorat dans les Etats du Nord Ouest et de l’Ouest. Les préférences des élus Républicains sont quant à elles polarisées entre une frange « conservatrice » restrictionniste et une frange « modérée » plus proches des positions des employeurs et généralement issue du Texas, de Floride et d’autres Etats et circonscriptions conservateurs à forte population immigrée (nous reviendrons en troisième section plus en détail sur les divisions internes au parti Républicain).

Il est certes difficile de mesurer quantitativement l’impact des groupes d’intérêts constitutifs de la coalition *family and business* dans la formulation de la politique d’immigration. Les travaux les plus répandus tentent de développer des études de cas narratives, éventuellement complétées par des analyses des déterminants des votes des législateurs à partir de variables proxy capturant plus ou moins bien² les différents canaux d’influence recensés des groupes d’intérêts. J. Gimpel et J. Edwards ont ainsi proposé une étude des déterminants de la politique d’immigration sur la période 1965-1996 (J. Gimpel et J. Edwards, 1998). Ils observent une rupture du consensus bipartisan sur l’ouverture du système d’immigration légal et la tolérance d’une immigration illégale qu’ils expliquent par la perception des Républicains d’un coût fiscal et politique élevé de la nouvelle immigration Hispanique et Asiatique. Ils montrent néanmoins comment le parti Républicain, après être devenu majoritaire au Congrès en 1994, s’est révélé en 1996 incapable de réformer la politique d’immigration américaine dans le sens de leur préférence en raison des pressions des employeurs. Cette analyse est confirmée par J. G. Gonzalez et N. Kamdar (2000) qui cherchent à déterminer les variables explicatives du vote de la réforme de 1996. Ils montrent que l’opposition à cette réforme émane essentiellement des circonscriptions à forte proportion de population Hispanique et Afro-américaine³. J. Fetzer confirme ce résultat quant à l’adoption

¹ Parmi lesquels nous pouvons citer : l’organisation en lobbys fortement présents à Washington D.C., leur capacité d’expertise, leur soutien logistique et/ou financier aux campagnes politiques américaines ou encore leur légitimité.

² Un des problèmes majeurs rencontrés pour la mesure de l’influence des lobbys, en particulier d’employeurs, est qu’ils ciblent non pas la totalité des législateurs, mais un nombre restreint d’élus détenant des positions d’autorité au sein de leur parti ou dans les instances du Congrès fédéral, comme par exemple les présidents et *ranking members* des commissions parlementaires.

³ J. G. Gonzalez et N. Kamdar échouent cependant à démontrer quantitativement l’influence des lobbys patronaux, mesurée par l’intermédiaire de la notation des élus effectuée par la United States Chamber of Commerce. Comme le notent les deux auteurs, « *le résultat le plus curieux de notre étude est que les élus pro*

dix années plus tard d'une autre réforme restrictionniste, le *Sensenbrenner Bill* de 2005 (J. Fetzer, 2006). La principale ligne de clivage observée à l'occasion du vote de ce projet de loi sépare en fait les circonscriptions électorales blanches, conservatrices, du Sud et des régions rurales des Etats-Unis ; à celles composées d'ethnies minoritaires des agglomérations du Nord Est et de la côte Ouest américaine.

Si l'influence des employeurs est un fait observé par l'ensemble des travaux, sa mesure directe reste complexe. G. Facchini, A. Mayda et P. Mishra ont utilisé une méthodologie très novatrice démontrant l'existence d'un lien entre répartition sectorielle des visas de travailleurs qualifiés H1B et certaines des dépenses de lobbying affectées par les entreprises et *Political Action Committees* des secteurs concernés à l'immigration (G. Facchini, A. M. Mayda et P. Mishra, 2008). La méthodologie utilisée ne permet pas de savoir si les auteurs mesurent un mécanisme législatif ou en aval, dans l'application bureaucratique de la politique d'immigration. Ces résultats confirment l'analyse de G. Freeman et D. K. Hill consacrée aux « efforts » du secteur informatique pour libéraliser l'admission de travailleurs étrangers qualifiés, souvent Indiens (G. Freeman et D. K. Hill (2002). Ce lobbying résulte d'une évolution structurelle du secteur informatique américain depuis les années 1980, externalisant un nombre croissant de ses activités vers des sociétés de service en Ingénierie informatique indiennes. Des entreprises d'origine américaine comme *Microsoft* et d'origine Indienne comme *Tata Consultancy* ont donc un intérêt commun à garantir la libre circulation de leurs travailleurs.

L'ensemble de la littérature sur le sujet conclue donc à une constance dans le parcours législatifs des réformes du système d'immigration américain : la capacité des lobbys cités à faire prendre en compte leur préférence pour un maintien d'un système d'immigration ouvert, voire son accroissement. Ces travaux s'inscrivent d'ailleurs dans une redécouverte/confirmation de travaux théoriques de G. Freeman qui interprète la politique d'immigration comme un cas d'*interest group politics*, c'est-à-dire comme favorisant l'adoption des préférences des groupes « bénéficiaires de l'immigration », plus concentrés et organisés que les groupes « perdants » (G. Freeman, 1994) (G. Freeman, 1995).

Certes, des différences de préférences de réforme au sein des deux pôles constitutifs de la coalition *family and business* ne doivent pas être sous estimées. Il existe en effet une contradiction sous jacente entre les préférences des employeurs et celles des associations ethniques. Les premiers s'expriment en faveur d'admissions (permanentes ou temporaires) sélectionnées en fonction de leurs qualifications et adéquation avec les besoins des marchés du travail tandis que les seconds privilégient une immigration de regroupement familial *de facto* peu qualifiée. De même, les deux pôles souhaitent une régularisation de l'immigration en situation irrégulière mais sous des modalités souvent opposées. Cette situation est clairement révélée dans le cas du projet de réforme de l'administration G. W. Bush. A cette occasion, les employeurs ont soutenu les propositions de certains Républicains d'« ajustement » des salariés en situation irrégulière vers un statut temporaire : ce dernier conditionne donc la légalisation à l'emploi continu sur le territoire américain et limite les possibilités de mobilité sectorielle. Les associations ethniques se sont plutôt exprimées en faveur d'un accès au statut de résident permanent pour la totalité de la population irrégulière.

business sont plus susceptibles d'approuver le passage de l'IIRIRA », résultat interprété comme « un mouvement préemptif conçu pour éviter l'examen de projets de loi encore plus restrictifs ». Cette hypothèse est confirmée par les autres études réalisées sur l'IIRIRA de 1996, loi la plus restrictive passée sur l'immigration aux Etats-Unis depuis les années 1920 mais dont le contenu a été cependant démembré en comparaison des versions initiales. Voir notamment (J. Gimpel et J. Edwards, 1998) (D. Tichenor, 1999).

En d'autres termes, la coalition *family and business* a en commun une préférence de second rang : le maintien d'un système d'immigration ouvert et éventuellement des expansions conjointes des quotas d'immigration. La mise en conformité de leurs préférences de premier rang est un exercice plus difficile voire impossible. Ce fait est l'une des clés pour expliquer la stabilité du régime d'immigration américain, malgré le consensus existant sur ses dysfonctionnements et en dépit de l'effet de la conjoncture. En conséquence, la crise du système d'immigration américain se présente comme une crise durable : les solutions de réforme permettant de la résoudre sont difficilement envisageables, non seulement techniquement mais aussi politiquement. Le *statu quo* actuel est certes inconfortable mais il représente néanmoins un compromis limitant les pertes d'acteurs dont les intérêts diffèrent en termes de contenu de réforme.

3. Pourquoi la réforme du système d'immigration n'aura pas lieu pendant le 111^{ème} Congrès

Il semble donc que l'impact de la crise économique sur les préférences de politique d'immigration exprimées par le gouvernement fédéral soit faible. Il existe une déconnexion entre la croissance des préférences de l'opinion publique pour une réduction de l'immigration, leur expression à l'échelle locale, et les préférences de réforme du gouvernement fédéral. En raison du rapport de force politique favorable aux Démocrates, Washington D.C a préservé le *statu quo* pendant les deux premières années de la crise. Dans une certaine mesure, la crise a même renforcé ce *statu quo* en diminuant le degré de priorité donnée à une réforme par le gouvernement fédéral. Le passage d'une réforme générale de la régulation de l'immigration légale et illégale –ou même celui de textes plus spécialisés et incrémentaux comme le *Dream Act* –ont été reportés par une administration d'une part, peu désireuse de perdre un capital politique déjà largement entamé depuis 2008 ; et d'autre part, accaparée par d'autres projets politiques, comme la réforme de l'assurance santé.

La variable de la conjoncture économique est donc peu susceptible de déterminer à elle seule le contenu et le passage d'une réforme du système d'immigration américain. Les paramètres politiques qui garantissaient la stabilité du régime d'immigration américain ont-ils été modifiés par les résultats de dernières élections ? La victoire Républicaine aux élections de mi-mandat est-elle un élément suffisant pour envisager une inflexion majeure du système d'immigration des Etats-Unis dans les mois à venir ? La persistance d'une conjoncture économique dégradée pourrait elle entraîner désormais un accroissement des sanctions à l'égard de l'immigration en situation irrégulière, voire une restriction des critères d'admission de l'immigration légale ? L'analyse menée ici du processus de définition de la politique d'immigration aux Etats-Unis, complétée par une analyse des résultats des élections législatives de 2010, suggère que cette probabilité est faible.

En premier lieu, la victoire Républicaine doit être relativisée. Il est vrai que, numériquement parlant, les gains réalisés par le parti Républicain en 2010 sont de dimension historique. Le nombre de sièges gagnés par ce parti est particulièrement important, et ce même dans certains Etats traditionnellement Démocrates comme l'Illinois ou l'Etat de New York : 63 sièges à la Chambre des Représentants et 6 sièges au Sénat. Cette tendance est également confirmée par les résultats obtenus aux élections locales (législatures Etatiques et postes de gouverneurs) par les candidats Républicains, avec l'obtention de plus de 680 nouveaux sièges. Il faut remonter à la déroute Républicaine lors des élections de 1974 faisant suite à l'affaire du Watergate pour retrouver un résultat d'une telle ampleur en termes de changement du nombre de sièges détenus par un parti. Néanmoins, ces résultats numériques ne se traduisent pas par un changement complet de la majorité au pouvoir à l'échelon fédéral : le gouvernement fédéral des deux prochaines années sera un gouvernement de cohabitation

entre une présidence et un Sénat d'affiliation Démocrate et une Chambre des Représentants Républicaine.

De plus, les élections de 2010 s'inscrivent dans une continuité des résultats électoraux obtenus par le parti Républicain lors des élections législatives fédérales depuis les années 1990. De fait, la taille de la majorité Républicaine dans la future 111^{ème} Chambre des Représentants (242) n'est pas si éloignée de la moyenne (227.3) du nombre d'élus Républicains pendant la période 1994-2006, pendant laquelle ce parti a détenu en permanence une majorité législative. Cette majorité structurelle que détient le parti Républicain est issue d'un processus de réaligement politique amorcé aux Etats-Unis dans les années 1960. Celui-ci est lié à la dislocation de la « *coalition Roosevelt* » (J. E. Lowndes, 2009) en raison des lignes de clivage régionales existant au sein de la représentation législative Démocrate à propos de la politique fédérale de déségrégation. Cette coalition structurellement majoritaire depuis les années 1930 s'affaiblit à partir de l'administration Johnson avec le passage des *Southern Democrats* dans le camp Républicain et, plus relativement, la perte de compétitivité des candidats démocrates dans les circonscriptions électorales des banlieues à population blanche de classe moyenne (T. B. Edsall et E. Edsall, 1992).

Ce réaligement politique se traduit en 1994 par l'élection d'un Congrès en majorité Républicain, pour la première fois depuis 1954. Cette nouvelle configuration basée sur une segmentation ethnique et économique de l'électorat américain s'est avérée remarquablement stable jusqu'en 2006. Il aura fallu pour la déstabiliser une addition d'événements exceptionnels : l'enlèvement des deux plus importants conflits impliquant les Etats-Unis depuis la guerre du Vietnam, une succession de scandales de corruption impliquant les leaders Républicains au Congrès, une présidence particulièrement impopulaire et les prémices de la plus importante crise économique connue par les Etats-Unis depuis les années 1930. A ce titre, le caractère « inédit » de la victoire des Républicains en 2010 est pour le moins à relativiser. Les résultats électoraux attestent plutôt d'un retour à un rapport de force politique structurellement attendu mais momentanément perturbé au cours des quatre précédentes années.

Il est aussi peu probable que la composition interne du parti Républicain ait été modifiée en profondeur en 2010. Sans conteste, les résultats électoraux ont confirmé la domination de la branche conservatrice sur les autres composantes du parti. Cette tendance est particulièrement symbolisée par les succès amplement médiatisés des candidats affiliés *Tea Party* lors des primaires Républicaines puis par la victoire de nombre d'entre eux lors des élections générales. Il est difficile de savoir à l'heure actuelle quelle sera l'orientation des préférences de la future majorité législative, tant en raison de l'absence de programme électoral détaillé et collectivement porté lors de la campagne que par les incertitudes sur sa volonté et celle de l'administration Obama de négocier des projets de loi de compromis. Néanmoins, la rhétorique utilisée lors de la campagne Républicaine a particulièrement mis en avant la volonté de réduire les déficits, recettes et dépenses d'un Etat fédéral considérée dispendieux. Il est donc peu probable que les préférences de la future majorité Républicaine soient radicalement éloignées de ces objectifs conservateurs. Cette thématique d'une réduction du rôle redistributeur de l'Etat n'est cependant pas nouvelle dans le discours et les objectifs du parti Républicain. On peut dès lors filer une analogie entre la victoire Républicaine de 2010 et celle de 1994, laquelle avait elle aussi amené au pouvoir une nouvelle génération d'élus Républicains se présentant comme des *outsiders* venant juguler l'accroissement de la taille d'un Etat fédéral jugé dispendieux au moyen d'un programme prévoyant réductions d'impôts et coupes budgétaires dans des programmes de protection sociale fortement symboliques, comme le *Aid to Families with Dependent Children* (AFDC) ou encore *Medicare*.

Sur la thématique de l'immigration, on peut établir une seconde ressemblance entre les élections de 1994 et celle de 2010 : l'absence de propositions détaillées des Républicains en matière de réforme de l'immigration. De même que le *Contract with America* de 1994 ignorait totalement la thématique de l'immigration, le *Pledge to America* de 2010 ne fait pas de référence précise à des propositions en matière de réforme, au-delà de l'énoncé de trois principes de base : « *l'établissement d'un contrôle opérationnel de la frontière* » en renforçant les effectifs et l'autonomie décisionnelle de la police aux frontières, le « *renforcement de la sécurité des visas* » et « *la réaffirmation du droit des autorités locales et Etatiques à participer à l'application de toutes les lois fédérales en matière d'immigration* », cette dernière proposition pouvant être interprétée comme un soutien de principe au cas de SB 1070 en Arizona (House Republican Conference, 2010). Au-delà de ces affirmations de principe, il est difficile de déterminer une position commune aux élus Républicains. Même ceux considérés comme ultra-conservateurs par leur affiliation au *Tea Party* semblent potentiellement divisés sur la thématique de l'immigration. Plusieurs candidats se sont déclarés opposés à toute possibilité de régularisation de l'immigration en situation irrégulière et ont apporté leur soutien au passage de SB 1070. D'autres ont des positions beaucoup plus modérées : c'est notamment le cas du nouveau Sénateur de Floride Marco Rubio, considéré comme l'un des succès majeurs du mouvement *Tea Party* mais aussi comme proche des préférences de l'électorat Latino politiquement et numériquement important dans son Etat d'élection.

Le caractère imprécis des préférences et du degré de priorité assigné à une éventuelle réforme du système d'immigration par la nouvelle majorité législative Républicaine rend donc difficile la formulation de prédictions quant à son devenir lors du 111^{ème} Congrès. L'éventualité d'une totale inaction n'est certainement pas à écarter. Dans le cas d'une initiative de réforme au cours des deux prochaines années, le scénario le plus probable consiste dans une répétition du débat de 1995/96 sur l'adoption de l'IIRIRA. En effet, l'année 2010 présente de nombreuses similarités avec celle de l'arrivée au pouvoir des Républicains en 1994. Dans les deux cas, l'idéologie dominante des législateurs favorise une réduction des déficits publics fédéraux par une réduction des dépenses fiscales, notamment sous la forme de programmes sociaux. Dans les deux cas également, un projet de loi a été adopté par un Etat fédéré pour accroître localement les sanctions contre la population immigrée en situation irrégulière, puis a été déclaré anticonstitutionnel par une cour fédérale.

SB 1070 pourrait donc jouer le même rôle que la *proposition 187* Californienne de 1994 : venir définir l'agenda politique du gouvernement fédéral. Ce projet de loi est essentiellement constitué de trois propositions : renforcer les sanctions applicables aux étrangers en situation irrégulière, renforcer l'autorité des polices locales et Etatiques dans les contrôles de l'immigration irrégulière, permettre enfin à tout individu d'engager des poursuites légales contre les gouvernements fédéraux et Etatiques en cas de non application de la législation en matière d'immigration. Un projet de loi fédéral reprenant partiellement ou totalement ces dispositions peut donc présenter deux avantages pour une majorité politique Républicaine. Il permet d'une part de cibler symboliquement une minorité étrangère en situation irrégulière impopulaire parmi l'électorat conservateur et perçue comme une source de coûts fiscaux. *SB 1070* interroge d'autre part la formulation fédérale d'une fonction de la politique d'immigration américaine en proposant sa dévolution à l'échelon Etatique. Cette proposition est compatible avec l'idéologie réunissant les différentes composantes du parti Républicain (conservatrice, libertarienne etc.), unies dans une commune méfiance à l'égard du gouvernement fédéral et par une volonté de renforcer l'autonomie des Etats¹.

¹ On retrouve cette préférence Républicaine pour une décentralisation des fonctions de l'Etat dans plusieurs sphères de la société américaine : protection sociale (cas de l'assurance chômage ou celui très actuel de

Une résurgence du débat sur l'immigration aux Etats-Unis n'est donc pas à exclure au cours des deux prochaines années. Si cette possibilité se réalise, il est en revanche très improbable qu'elle se conclue par l'adoption d'une réforme conforme aux préférences initiales Républicaines. Premièrement, nous avons montré que le consensus parmi les Républicains sur la nécessité de renforcer les contrôles contre l'immigration en situation irrégulière est peu profond. La mise en place de mécanismes efficaces de dissuasion au séjour de cette population ne manquerait pas de susciter une mobilisation des associations d'employeurs dont l'influence auprès des élus Républicains n'est pas à mésestimer. En présence d'un gouvernement toujours partiellement contrôlé par le parti Démocrate, un texte de loi adopté par la Chambre des Représentants aurait de plus peu de probabilités de traverser en l'état le reste du parcours législatif. On peut donc imaginer le passage de mesures faisant consensus parmi les deux partis de gouvernement, comme le renforcement de la barrière de sécurité à la frontière Etats-Unis-Mexique ou encore une augmentation des sanctions (non appliquées) contre l'embauche de travailleurs en situation irrégulière. Ces mesures dégraderaient probablement les conditions de vie de la population étrangère en situation irrégulière sur le territoire américain, sans oublier leur coût en termes de décès humains lors de la traversée de la frontière. A visée essentiellement symbolistes et électoralistes, elles ont néanmoins prouvé leur absence d'efficacité réelle en matière de contrôle des flux d'immigration irrégulière.

En conclusion, ni le changement de majorité politique ni la dégradation de la conjoncture économique ne semblent susceptibles de produire rapidement des ruptures avec le régime d'immigration américain tel qu'il existe depuis plusieurs décennies. Les deux manifestations de la « crise » de la régulation de l'immigration aux Etats-Unis souvent, c'est-à-dire le stock de population en situation irrégulière et la longueur des délais d'admission de l'immigration légale –devraient au contraire faire preuve de leur durabilité.

Bibliographie

- AMEGASHIE Atsu J. (2004), « A political economy model of immigration quotas », *Economics of governance*, volume 5, n°3, pp. 255-267.
- BATALOVA Jeanne et LOWELL B. Lindsay (2006), « “The Best and the Brightest” : Immigrant Professionals in the US » in SMITH Michael Peter et FAVELL Adrian (eds.) (2006), *The Human Face of Global Mobility. International Highly Skilled Migration in Europe, North-America and the Asia-Pacific*, Comparative Urban and Community Research, Transaction Publishing, avril, 322p.
- BENHABIB Jess (1996), « On the political economy of immigration », *the European Journal of Political Economy*, volume 40, n°9, décembre, pp. 1737-1743.
- BHAGWATI Jadish N. et RODRIGUEZ Carlos (1975), « Welfare-Theoretical Analyses of the Brain-Drain », *the Journal of Development Economics*, volume 2, pp. 195-221.
- BOERI Tito, HANSON Gordon et MCCORMICK Barry (eds.) (2002), *Immigration Policy and the Welfare System*, Oxford University Press, Fondazione Rodolfo Benedetti, 321p.
- BORJAS George J. (1999), *Heaven's Door: Immigration Policy and the American Economy*, Princeton University Press, New Jersey, édition de 2001, 288p.

l'assurance maladie), mais aussi droits civiques (notamment à travers l'arrêt de la cour Suprême *Roe vs. Wade* sur le droit à l'avortement) et, comme nous l'avons évoqué, dans le cas de la régulation de l'immigration (notamment contrôles de l'immigration en situation irrégulière et accès aux prestations sociales de l'immigration légale).

- BORJAS George J. (1994), « The Economics of Immigration », *the Journal of Economic Literature*, volume 32, décembre, pp. 1667-1717.
- BORJAS George J. (1989), « Economic Theory and International Migration », *the International Migration Review*, volume 23, n°3, automne, pp. 457-485.
- BURNS Peter et GIMPEL James G. (2000), « Economic Insecurity, Prejudicial Stereotypes, and Public Opinion on Immigration Policy », *Political Science Quarterly*, volume 115, n°2, été, pp. 201-225.
- CARD Daniel (2001), « Immigrant Inflows, Native Outflows, and the Local Labor Market Impacts of Higher Immigration », *the Journal of Labor Economics*, volume 19, n°1, janvier, pp. 22-64.
- CBS NEWS POLL DATABASE (2010), *CBS News Poll Database*, disponible à l'adresse suivante <http://www.cbsnews.com/stories/2007/10/12/politics/main3362530.shtml> (consulté le lundi 15 novembre 2010)
- COIFFARD Marie (2010), *L'impact de la crise financière internationale sur les transferts des migrants : le cas des travailleurs tadjiks*, XXVIème journées du développement de l'Association Tiers Monde, 2-4 juin, 9p.
- DOLMAS Jim et HUFFMAN Gregory W. (2004), « On the Political Economy of Immigration and Income Redistribution », *International Economic Review*, volume 45, n°4, novembre, pp. 1129-1168.
- DOLMAS Jim et HUFFMAN Gregory W. (2000), *the Dynamics of Immigration Policy with Wealth-Heterogeneous Immigrants*, Research Department Working Paper, n°006, Federal Reserve Bank of Dallas, 27p.
- EDSALL Thomas B. et EDSALL Mary D. (1992), *Chain Reaction: the Impact of Race, Rights, and Taxes on American Politics*, Norton and Company, août, 356p.
- ESPENSHADE Thomas J. et HEMPSTEAD Katherine (1996), « Contemporary American Attitudes toward U.S. Immigration », *International Migration Review*, volume 30, n°2, été, pp. 535-570.
- ETHIER Wilfred J. (1985), « International Trade and Labor Migration », *the American Economic Review*, volume 75, n°4, septembre, pp. 691-707.
- FACCHINI Giovanni, MAYDA Anna Maria et MISHRA (2008), *Do Interest Groups Affect U.S. Immigration Policy?*, IMF Working Paper, octobre, 58p.
- FACCHINI Giovanni et MAYDA Anna Maria (2008), « From Individual Attitudes Toward Migrants to Migration Policy Outcomes. Theory and Evidence », volume 23, n°56, octobre, pp. 651-713.
- FETZER Joel (2006), « Why Did House Members Vote for HR 4437 ? », *International Migration Review*, volume 40, n°3, août, pp. 698-706.
- FETZER Joel S. (2000), *Public Attitudes toward Immigration in the United States, France and Germany*, Cambridge University Press, Cambridge, septembre, 272p.
- FREEMAN Gary P. et HILL David (2006), « Disaggregating immigration policy: the politics of skilled labor recruitment in the U.S. », *Knowledge, Technology & Policy*, volume 19, n°3, pp. 7-26.
- FREEMAN Gary P. (1994), « Modes of Immigration Politics in Liberal Democratic States », *International Migration Review*, volume 29, n°4, hiver, pp. 881-902.
- FREEMAN Gary P. (1994), « Can Liberal States Control Unwanted Immigration? », *the Annals of the American Association of Political and Social Science*, volume 534, juillet, pp. 17-30.
- FREEMAN Gary P. (1986), « Migration and the Political Economy of the Welfare State », *the Annals of the American Association of Political and Social Science*, volume 485, mai, pp. 51-63.

- FOX NEWS (2010), *Federal Judge Blocks Key Portions of Arizona Illegal Immigration Laws*, 28 juillet, disponible à <http://www.foxnews.com/politics/2010/07/28/federal-judge-rules-arizona-immigration-law-dispute> (consulté le lundi 15 novembre)
- FRIEDBERG Rachel M. et HUNT Jennifer (1995), « the impact of Immigrants on Host Country Wages, Employment and Growth », *the Journal of Economic Perspectives*, volume 9, n°2, printemps, pp. 23-44.
- FUCHS Lawrence H. (1990), « The corpse that would not die : the Immigration Reform and Control Act of 1986 », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, volume 6, n°1, pp. 111-127.
- GIMPEL James et EDWARDS James R. (1998), *the Congressional Politics of Immigration Reform*, Longman Editions, 1^{ère} édition, juin, 342p.
- GONZALEZ Jorge G. et KAMDAR Nipoli (2000), « Do not Give me your Tired, your Poor! Determinants of Legislator Voting on Immigration Issues », *Eastern Economic Journal*, volume 26, n°2, printemps, pp. 127-143.
- HANSON Gordon (2005), *Why Does Immigration Divide America? Public Finance and Opposition to Open Borders*, Institute for International Economics, 104p.
- HARWOOD Edwin (1986), « American Public Opinion and Immigration Policy », *the Annals of the American Association of Political Science*, volume 487, septembre, pp. 201-212.
- HAUS Leah (1995), « Openings in the wall : transnational migrants, labor unions, and U.S. immigration policy », *International Organization*, volume 49, n°2, printemps, pp. 285-313.
- HILLMAN Arye L. et WEISS Avi (1999), « A theory of permissible illegal immigration », *the European Journal of Political Economy*, volume 15, n°4, novembre, pp. 585-604.
- HOEFER Mark, RITYNA Nancy et BAKER Bryan C. (2010), « Estimates of the Unauthorized Population Residing in the United States : January 2009 », *Population Estimates*, Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 8p.
- HOUSE REPUBLICAN CONFERENCE (2010), *A Pledge to America. A New Government Agenda Built on the Priorities of Our Nation, the Principles We Stand on & America's Founding Values*, Washington D.C., disponible à <http://pledge.gop.gov> (consulté le lundi 15 novembre 2010)
- KAUFMAN Ted (2010), *the Daily Show with Jon Stewart*, 26 octobre, <http://www.thedailyshow.com/watch/tue-october-26-2010/ted-kaufman> (consulté le lundi 15 novembre 2010)
- LEIBOVICH mark (2005), « 'Pit Bull' of the House Latches on to Immigration », *the New York Times*, 11 juillet, disponible à l'adresse http://www.nytimes.com/2006/07/11/washington/11sensenbrenner.html?_r=1&ref=f_james_sensenbrenner (consulté le mardi 16 novembre)
- LOWELL B. Lindsay, BEAN Francisco et DE LA GARZA Robert (1986), « Undocumented Immigration : an Analysis of the 1985 Simpson-Mazzoli Vote », *Social Science Quarterly*, volume 67, n°1, pp. 118-127.
- LOWNDES Joseph E. (2009), *From the New Deal to the New Right. Race and the Southern Origins of Modern Conservatism*, Yale University Press, juin, 224p.
- OBAMA Barack (2010), « *President Obama on Obstruction of the DREAM Act: "Maybe My Biggest Disappointment" of Last Weeks* », White House, Office of Public Engagement, 23 décembre 2010, <http://www.whitehouse.gov/blog/2010/12/23/president-obama-obstruction-dream-act-maybe-my-biggest-disappointment-last-weeks> (consulté le lundi 24 janvier 2011)
- OBAMA Barack (2009), *Remarks by the President after Meeting with Members of Congress to Discuss Immigration*, White House, Office of the Press Secretary, 25 juin 2009, State Dining Room, disponible à http://www.whitehouse.gov/the_press_office/Remarks-by-the-President-after-meeting-with-members-of-Congress-to-discuss-immigration/ (consulté le lundi 15 novembre 2010)

- OFFICE OF IMMIGRATION STATISTICS (2010), *2009 Yearbook of Immigration Statistics*, Department of Homeland Security, août, 152p.
- ORTEGA Francesco (2005), « Immigration Quotas and Skill Upgrading », *Journal of Public Economics*, volume 89, n°9/10, septembre, pp. 1841-1863.
- OTTAVIANO Gianmarco I. P. et PERI Giovanni (2008), *Immigration and National Wages: Clarifying the Theory and Empirics*, NBER Working paper, n°W14188, juillet, 67p.
- PAPADEMETRIOU Demetrios G. et YALE-LOEHR Stephen (1996), *Balancing Interests: Rethinking U.S. Selection of Skilled Migrants*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington D.C., 232p.
- MASSEY Douglas, ARANGO Joaquin, HUGO Graeme, KOUAOUICI Ali, PELLEGRINO Adela et TAYLOR J. Edward (1993), « Theories of International Migration: a Review and Appraisal », *Population and Development Review*, volume 19, n°3, septembre, pp. 431-466.
- MAYDA Anna M. (2009), « International Migration: a Panel Data Analysis of the Determinants of Bilateral Flows », *Journal Of Population Economics*, volume 23, n°4, pp. 1249-1274.
- MEYERS Eytan (2000), « Theories of International Immigration Policy – A Comparative Analysis », *the International Migration Review*, volume 34, n°4, hiver, pp. 1245-1282.
- MOHOPATRA Sanket, RATHA Dilip et SILWAL Ani (2010), *Migration and Remittances Factbook 2011: Second Edition*, 4 novembre, World Bank, 256p.
- MOUHOUD el Mouhoub et OUDINET Joel (dir.) (2003), *Les dynamiques migratoires dans l'Union Européenne : ajustements sur les marchés du travail et comparaison Europe-Etats-Unis*, Convention CEPN-MIRE, Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales, 2 tomes.
- REPUBLICAN NATIONAL COMMITTEE (2008), *2008 Republican Platform*, Washington D.C., disponible à <http://www.gop.com/2008Platform> (consulté le lundi 15 novembre 2010)
- ROGOWSKI Ronald (1987), « Political Cleavages and Changing Exposure to Trade », *the American Political Science Review*, volume 81, n°4, décembre, pp. 1221-1237.
- SAAD Lydia (2010), *Americans Closely Divided Over Immigration Reform Priority*, 6 juillet, disponible à <http://www.gallup.com/poll/141113/Americans-Closely-Divided-Immigration-Reform-Priority.aspx> (consulté le lundi 15 novembre)
- SAUVIAT Catherine (2007), « L'échec d'une réforme majeure du système d'immigration », *Chronique Internationale de l'IRES*, n°108, septembre, pp. 61-69.
- SAYAD Abdelmalek (1986), « « Coûts » et « profits » de l'immigration. Les présupposés politiques d'un débat économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, volume 61, n°61, pp. 79-82.
- SCHEVE Kenneth F. et SLAUGHTER Matthew J. (2001), « Labor Market Competition and Individual Preferences on Immigration Policy », *the Review of Economics and Statistics*, volume 83, n°1, pp. 133-145.
- SOLLNER Fritz (1999), « A Note on the Political Economy of Immigration », *Public Choice*, volume 100, n°3/4, pp. 245-251.
- STARK Oded et BLOOM David E. (1985), « the New Economics of Labor Migration », *the American Economic Review*, volume 75, n°2, pp. 173-178.
- TAYLOR Edward J. (1999), « The New Economics of Labor Migration and the Role of Remittances in the Migration Process », *International Migration*, volume 37, n°1, mars, pp. 63-88.
- TICHENOR Daniel J. (2008), « Strange Bedfellows : the Politics and pathologies of Immigration Reform », *Labor Studies in Working Class History of the Americas*, volume 5, n°2, été, pp. 39-60.
- TICHENOR Daniel J. (2002), *Dividing Lines: the Politics of Immigration Control in America*, Princeton University Press, mai, New Jersey, 392p.

TICHENOR Daniel J. (1994), « the Politics of Immigration Reform in the United States, 1981-1990 », *Polity*, volume 26, n°3, printemps, pp. 333-362.

WASEM Ruth Ellen (2010), *U.S. Immigration Policy on Permanent Admissions*, Congressional Research Services, 1^{er} avril, 42p.